

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7334062001**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7334062001>

Cette annonce a été mise en ligne le **5 juillet 2023** sur **Anjou Agricole Web**  
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

*SCP NEOLIA NOTAIRES, titulaire d'un Office Notarial  
dont le siège est à CHOLET (49300), 28 avenue du  
Maréchal Foch*

### **AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

**Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016**

Suivant testaments olographes en date des 18 février 2013 et 30 avril 2015, Madame Françoise Louise Mélanie GUERRY, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur André Damien Henri SITTER, , demeurant à CORON (49690) 1 rue de la Tigeole EHPAD Vallée Gélusseau, née à MAULEVRIER (49360), le 5 mai 1926, décédée à CORON (49690), le 23 mars 2023, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane FRAPPIER, Membre de la Société Civile Professionnelle « NÉOLIA Notaires », titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à CHOLET (Maine-et-Loire), 28, avenue du Maréchal Foch, le 20 juin 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane FRAPPIER, notaire à CHOLET, référence CRPCEN : 49055, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de ANGERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit à

compter du 23 juin 2023.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la  
procédure d'envoi en possession.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT  
Directeur de Médialex

